

## La Commission européenne détermine de nouvelles priorités pour l'enseignement supérieur (Forum EUA)

Paris - Publié le mardi 3 octobre 2017 à 15 h 11 - Actualité n° 102968

L'excellence dans le développement des compétences, l'inclusion et les systèmes connectés, l'enseignement supérieur et l'innovation, et l'efficacité des systèmes d'enseignement supérieur sont les quatre thématiques prioritaires qui figurent au nouvel agenda politique de l'Union européenne pour l'enseignement supérieur, présenté par Sarah Lynch, cheffe du secteur politiques pour l'enseignement supérieur de la Commission européenne, lors de la première édition du forum Learning and Teaching de l'EUA, les 28 et 29/09/2017, à UPMC.

La Commission européenne a adopté en mai 2017 une nouvelle stratégie en faveur de l'enseignement supérieur. « Nous sommes très enthousiastes à l'idée de voir l'éducation dans la liste des priorités de l'Union européenne et intégrer l'agenda politique. La trajectoire européenne choisie voit la pédagogie dans l'enseignement supérieur comme faisant partie d'une réflexion plus large, à un moment où l'Europe entend soutenir les institutions de formation et mener l'enseignement supérieur plus loin », déclare-t-elle.

Parmi les actions concrètes que met en place la Commission européenne en matière d'enseignement supérieur, dans le cadre de cette nouvelle stratégie, Sarah Lynch mentionne :

- lancer une enquête sur les parcours diplômants en Europe pour voir comment ces parcours aident les étudiants dans leur carrière ou leur niveau académique ;
- « moderniser l'apprentissage des Stem (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) et favoriser l'interdisciplinarité », notamment en encourageant la « EU STE(A)M coalition » ;
- favoriser le développement d'Erasmus+ pour les personnels et les projets de formation pédagogique : « La mobilité permet de développer des compétences, notamment si elle est orientée vers des formations pédagogiques et si elle renforce les coopérations entre enseignants de différents pays d'Europe » ;
- mieux concevoir les programmes des étudiants : encourager le développement des stages, reconnus par des ECTS, dans les programmes d'enseignement supérieur, et soutenir la numérisation ;
- travailler avec l'OCDE : analyser les ressources dans l'enseignement supérieur, soutenir le développement et l'évaluation de nouvelles méthodes d'enseignement créatives et innovantes dans l'enseignement supérieur.

---

### Les enjeux pour l'enseignement supérieur en Europe

Les points faibles

Sarah Lynch revient sur le rapport Eurydice consacré à « la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe : les équipes académiques », paru en mai 2017, et qui note quatre axes d'amélioration :

- Le développement professionnel : « Il existe peu d'initiatives d'envergure nationale et d'initiatives réalisées par les institutions d'enseignement supérieur ».
- Une culture de sous-valorisation de l'enseignement : « Les personnels juniors et de classe moyenne sont plus sollicités pour enseigner alors que les personnels seniors le sont beaucoup moins ».
- La carrière : La production en recherche est plus valorisée que l'enseignement.
- Les doctorants : « Ils reçoivent peu ou pas de préparation à l'enseignement, ils n'ont pas l'obligation d'enseigner durant leur thèse. Soit ils enseignent trop d'heures, soit aucune, et ils finissent par être mécontents des compétences d'enseignement ».

### Les défis et opportunités

Sarah Lynch s'attarde par ailleurs sur les défis et opportunités liés à la pédagogie en s'appuyant sur le rapport « PLA on teaching, Generation Y and Z » paru en juillet 2017. Elle évoque notamment :

- l'innovation technologique, « non seulement en considérant comment les étudiants apprennent, mais aussi comment on leur enseigne » ;
- la diversité en matière d'âge et de milieu ;
- les différentes formes d'apprentissage qui résultent de l'ère numérique : « il y a une plus faible capacité de concentration et un manque de réceptivité à l'enseignement en cours magistral » ;
- le développement de « compétences du 21<sup>e</sup> siècle » : un ensemble de compétences, savoir-faire et savoir-être nécessaires pour réussir dans la société et les entreprises du 21<sup>e</sup> siècle, selon des enseignants, les chefs d'entreprises, et des agences gouvernementales ;
- un besoin plus grand pour une éducation civique dans le tertiaire : « nous apprenons aussi aux étudiants comment vivre dans notre société. Cela commence à l'école, mais cet apprentissage doit se perpétuer après. »

### Les recommandations clés

Toujours en se référant au rapport « PLA on teaching, Generation Y and Z », Sarah Lynch liste une série de recommandations pour le développement de l'enseignement supérieur en Europe :

- assurer une flexibilité dans les programmes pour assurer l'innovation ;
- encourager l'essor d'écosystèmes ouverts et innovants pour développer les « compétences du 21<sup>e</sup> siècle » ;
- construire des indicateurs sur les caractéristiques des populations étudiantes ;
- offrir des avantages aux institutions pour qu'elles mettent en valeur l'enseignement à côté de la recherche ;
- développer le dialogue et le partage de connaissances ;
- soutenir le développement de compétences pédagogiques ;
- récompenser les innovations pédagogiques de haute qualité ;
- aligner les tendances étudiantes au management des ressources humaines dans les institutions d'enseignement supérieur.

## « Mettre les transformations pédagogiques à l'agenda politique européen » (G. Roussel, CPU)

« Notre pratique doit continuer de se développer et les transformations que nous avons introduites ces dix dernières années doivent suivre la logique de notre mission commune. L'enjeu est élevé, notre rôle sera naturellement de mettre ce défi au cœur des problématiques du grand public et d'insérer ces transformations dans l'enseignement et l'apprentissage, non seulement dans l'agenda politique de nos propres pays, mais aussi, et avant tout, aux niveaux européen et mondial », déclare Gilles Roussel, président de la CPU, lors du forum de l'EUA.

Invitée à s'exprimer lors de ce forum, Frédérique Vidal, ministre de l'Esri déclare : « Les universités sont à l'économie de la connaissance ce que les usines étaient à l'économie industrielle. Les universités et leurs écosystèmes devraient donc être les références en Europe pour les politiques économiques car elles rassemblent la recherche, l'éducation et l'innovation. Et je compte porter ce message dans le cadre des discussions autour du FP9 [prochain programme-cadre de financement de la R&I] à Bruxelles ».

## Sarah Lynch



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Commission Européenne Cheffe du secteur enseignement supérieur	Mars 2017	Aujourd'hui
Commission Européenne Responsable du plan d'investissement pour l'Europe	Août 2016	Aujourd'hui
Commission Européenne Directrice adjointe de l'unité communication - DG FISMA	Août 2013	Août 2016
Commission Européenne Editrice linguistique	Novembre 2012	Août 2013
Commission Européenne Administratrice - services BtoC	Juillet 2011	Novembre 2012
Commission Européenne Administratrice au service financier	Novembre 2004	Novembre 2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
Trinity college Dublin Bachelor of Arts, Anglais et allemand	1992	1997

Fiche n° 26187, créée le 03/10/17 à 12:07 - MàJ le 03/10/17 à 12:15

## European University Association



• Rôle : représente les universités et les conférences nationales des présidents d'université

- Création : 2001
- Composition : 850 membres issus de 47 pays
- Président : Rolf Tarrach, University of Luxembourg
- Vice-présidents :
  - David Drewry, University of Hull
  - Martine Rahier, University of Neuchâtel
- Secrétaire générale : Lesley Wilson

Fiche n° 3696, créée le 26/11/15 à 02:48

## Commission Européenne



• La Commission européenne est, avec le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen, l'une des principales institutions de l'Union européenne.

• Instituée par le Traité de Rome de 1957 (articles 155 à 163), elle est composée d'un commissaire par État membre, soit 28 commissaires.

- Président : Jean-Claude Juncker (depuis le 15/07/2014)
- Commissaire à la recherche, la science et l'innovation : Carlos Moedas
- Commissaire à l'éducation, la culture et la jeunesse : Tibor Navracsics

Commission Européenne  
200, rue de la Loi  
1040 Bruxelles - BELGIQUE



Fiche n° 3468, créée le 28/08/15 à 15:25

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »